

ADMINISTRATION COMMUNALE
de Frisange
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a pris l'arrêt n° : EAU-AUT-21-0678

accordant : la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un bâtiment commercial de la station-service Esso à Frisange

au demandeur : Petro Center S.A. – 24, rue Robert Schuman-Strooss L-5751 Frisange

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19.12.2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 09/02/2026 au 20/03/2026 inclus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler